

Cour de France.fr / Art et culture / Sculpture / Etudes modernes / Un présent royal indésirable : l'ex-voto de la victoire de Rhodes en 1480 à Notre-Dame de Paris

Étienne Hamon

Un présent royal indésirable : l'ex-voto de la victoire de Rhodes en 1480 à Notre-Dame de Paris

Article. Source : Bulletin Monumental

Hamon, Étienne, "Un présent royal indésirable : l'ex-voto de la victoire de Rhodes en 1480 à Notre-Dame de Paris", Bulletin Monumental, tome 167, n° 4, année 2009, p. 331-336.

Extrait de l'article

L'a résistance victorieuse des chrétiens lors du siège de Rhodes en août 1480 eut un écho retentissant dans l'Europe toute entière. Une active propagande politique, pour laquelle les presses italiennes et allemandes furent mises à contribution, en diffusa immédiatement les récits rédigés et illustrés aux soins de l'ordre des Hospitaliers. En France, l'événement fut célébré dans toutes les grandes villes, à commencer par Paris où le roi, dûment informé des circonstances de la victoire sur les Turcs, écrivit à l'évêque pour lui demander d'organiser feux de joie et processions. C'est au clergé de la cathédrale que revint le soin de conduire, le dimanche 17 décembre 1480, une procession d'action de grâces qui, sur le chemin de l'abbaye Sainte-Geneviève, fit une station à la commanderie Saint-Jean-de-Latran, siège historique parisien de l'ordre des Hospitaliers. Le chapitre de Notre-Dame ne devait pas tarder à être de nouveau confronté à la « *voluntas regis* » pour commémorer l'événement. Ayant contribué au financement des fortifications et de l'artillerie de Rhodes et n'ayant eu de cesse d'agiter, auprès du pape notamment, la menace turque pour tenir en respect ses adversaires européens, Louis XI était fondé à s'arroger une part de cette victoire. Il s'appliqua de fait à associer son nom à cet événement auquel de nombreux chevaliers français avaient pris part. Cette entreprise de récupération politique produisit l'une des manifestations les plus originales du genre, connue depuis la publication des délibérations du Conseil du roi pour la première année du règne de Charles VIII. Dans ce court recueil de copies du XVII^e siècle, un article fait état de la décision du jeune roi, le 23 mars 1484, d'écrire au chapitre de Notre-Dame de Paris pour lui demander d'exécuter la volonté de son défunt père :

« Letres closes au chapitre de Paris et aucuns particuliers pour consentir mettre en l'église de Paris le tableau et pourtraicture de la victoire de Rhodes que le feu roy ordonna y estre mis ».

[Lire la suite \(persee.fr\)](#)